

Bourron-Marlotte

Lettre d'information

COVID-19 n°4



DEPLACEMENT ACTIVITE PHYSIQUE

Le Préfet de Seine et Marne a pris le 7 avril 2020 un arrêté **interdisant les déplacements brefs liés à l'activité physique individuelle de 10h à 19h** pour l'ensemble du département.

Toute infraction est punie d'une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe (135€).

La commune de Bourron-Marlotte vous remercie de respecter cet arrêté préfectoral.

LOCATIONS SAISONNIERES

Le Préfet de Seine et Marne a pris le 4 avril 2020 un arrêté **interdisant la location à titre touristique, des chambres d'hôtel et de**

meublés de tourisme ou de tout autre logement dédié à la location saisonnière situés sur le département de Seine et Marne.

ATTESTATION DE SORTIE

Depuis le 6 avril, il vous est possible de générer une attestation numérique qui sera stockée sur votre smartphone ou tablette qu'il vous faudra présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

Les critères restent les mêmes : liste de cas dérogatoires à respecter, attestation à remplir **avant chaque sortie**. Attestation à générer sur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Les attestations papier restent bien sûr aussi valides.

PERMANENCE
TELEPHONIQUE
MAIRIE

Du lundi au
vendredi

De 10h à 14h au

01 64 45 58 50

URGENCES

Administratif :

06 72 66 94 59

Technique :

06 12 84 35 38

Police municipale :

06 03 05 22 16

Astreinte élus :

06 11 67 44 49



A vos machines à coudre !!!

PRENEZ SOIN DE
VOUS

Des initiatives de création de masques alternatifs (masques en tissu) se développent.

Si vous souhaitez mettre à profit vos talents de couturier.ère pour aider dans la gestion de la crise actuelle en confectionnant des masques, n'hésitez pas. Merci de contacter la mairie au 01 64 45 58 50 du lundi au vendredi de 10h à 14h ou par mail à com.mairiebm@orange.fr qui vous fournira les patrons, la liste des tissus éligibles et les normes à respecter.

Attention les masques doivent respecter la norme AFNOR. Seuls certains types de tissus peuvent être utilisés pour la confection des masques.

Si vous ne savez pas coudre mais que vous souhaitez donner des matériaux (tissu, élastiques, fil...) pour les couturières qui confectionneront, vos dons sont les bienvenus. **Merci de contacter la mairie au 01 64 45 58 50 du lundi au vendredi de 10h à 14h ou par mail à com.mairiebm@orange.fr**

En fonction des quantités produites, ces masques alternatifs pourront ensuite être distribués par la commune aux commerçants, aux personnes âgées...

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Si vous avez besoin de soutien psychologique ou d'écoute, merci de contacter la mairie au 01 64 45 58 50 du lundi au vendredi de 10h à 14h qui vous communiquera les coordonnées de personnes qui peuvent vous aider.

LIVRAISON DE COURSES & PORTAGE DE REPAS

Comme indiqué dans la lettre d'information n°1 et dans la communication distribuée dans toutes les boîtes à lettres de la commune, les services municipaux ont, dès le début du confinement, proposé un système de livraisons de courses et de portage de repas à domicile pour les personnes à risques.

Les agents municipaux ont ainsi déjà assuré quinze livraisons de courses depuis le début du confinement et 136 repas seront livrés en semaine 15 (contre 96 en semaine 12).

*Merci aux agents qui concourent à l'organisation et/ou à la logistique :
notamment Sylvie, Christian, Vincent, Virginie, Marie, Sarah, Marie-Rose, Nicolas, Fathia, Sabrina*

Si vous souhaitez bénéficier de ces services, merci de contacter ccas.mairiebm@orange.fr ou 01 64 45 58 50

Information Coronavirus

0800 130 000

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS**